



HONORAIRES LOCATION HABITATION au 31 mars 2026

Mission complète dans le cadre d'un mandat de mission courante de gestion.

Les honoraires correspondent à la part du locataire (le montant est également facturé au propriétaire)

Visite.
 Constitution du dossier du locataire.
 Rédaction du bail.

Réalisation de l'état des lieux (EDL)

LOCATION RÉALISÉE AVEC UNE AGENCE PARTENAIRE

Studio / Appartement / Maison. Toute surface

8 € TTC / m²

+ 3 € TTC / m²

LOCATION RÉALISÉE PAR GAUTARD IMMOBILIER (sans intervention d'une agence partenaire)

Studio / Appartement / Maison ≤ 100 m²

8€ TTC / m²

+ 3 € TTC / m²

Appartement / Maison de 101 à 130 m²

Forfait 800 € TTC

+ 3 € TTC / m²

Appartement / Maison > 130 m²

Forfait 900 € TTC

+ 3 € TTC / m²

Honoraires de location de lots annexes (garage, parking, cave...)

Ces honoraires sont à la charge du preneur

1 mois de loyer HT + TVA
 (Forfait minimum : 50 €)

HONORAIRES DE REDACTION D'ACTES

Bail d'habitation sans recherche de locataire ni EDL

Ces honoraires sont payés à la fois par le propriétaire et par le locataire

5,00 € TTC / m²

Avenant au bail sans nouvel EDL

Ces honoraires sont payés par moitié entre propriétaire et locataire

166,67 € HT soit 200 € TTC



ACHAT | INVESTIR | LOCATION | GESTION | IMMO ENTREPRISES & BUREAUX

GAUTARD-IMMOBILIER.FR • 09 70 52 70 00 • contact@gautard-immobilier.fr

